



Non à la remise en cause des remboursements des frais de transports domicile – travail !!!

Vous avez reçu un joli courrier accompagnant vos bulletins de paie du mois de mai vous informant des nouvelles modalités de remboursements des frais de transport domicile-travail. Dans cette note, La Poste a le plaisir de vous annoncer qu'elle prend désormais en charge 50% du coût des abonnements de transports publics pour les trajets entre la résidence habituelle et le lieu de travail pour tous postiers d'Ile de France. Pour cela, elle réalise une mise à jour des dossiers de demande de remboursement des postiers franciliens afin d'assurer leur conformité avec la réglementation sociale et fiscale. Elle joint d'ailleurs à ce courrier un imprimé à remplir en bonne et due forme.

Jusque là, cette annonce pourrait être perçue comme une bonne nouvelle. Mais tout imprimé doit être accompagné des justificatifs. A défaut, le paiement de la prise en charge sera suspendu.

Comme nous le savons tous, beaucoup de postiers des PIC franciliennes (GONESSE, WISSOUS, LOGNES) bénéficient de remboursements de transports mais utilisent leur véhicule personnel. Et pour cause, toutes les PIC d'Ile de France sont excentrées. Les transports en communs sont dans la plupart des cas inadaptés. Un accord verbal avait été passé afin que les agents qui percevaient autrefois des remboursements de frais de transport continuent à en bénéficier sans avoir à fournir de justificatif.

Avec ces nouvelles modalités ce sera terminé !!!

Ce sont donc plus de 1000 agents au total qui continueront contraints et forcés d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail sans aucune prise en charge de La Poste.

Pour la CFDT, c'est inadmissible !!! Vous n'avez pas, une fois de plus, à être victimes du choix d'implantation des PIC ou des horaires atypiques n'étant desservis par aucun transport collectif. La Poste doit accepter de maintenir une prise en charge des frais de transport, tel que le prévoit la loi, mais également quand elle sollicite ses agents à utiliser le co-voiturage et cela pour des raisons de développement durable. La CFDT consciente de la perte que les agents vont subir, intervient à tous les niveaux, du local au national, pour que La Poste négocie le maintien de l'indemnité de transport, et pour tous les postiers.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites qui seront données.

Avec vous, pour vous, la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !